

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **9 octobre 2013**

Décision n° **B-2013-4574**

commune (s) : Lyon 1er

objet : Acquisition, à titre gratuit, d'un volume de trottoir situé 12, rue Burdeau et appartenant à la SA Orange

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 30 septembre 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : jeudi 10 octobre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, M. Bernard R., Mmes Peytavin, Frih, MM. David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Buna, Daclin (pouvoir à M. Brachet), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Philip (pouvoir à Mme Besson), Mme Pédrini (pouvoir à Mme David M.), MM. Passi, Charles, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à M. Barral), Bouju (pouvoir à M. Abadie), Mme Laurent (pouvoir à M. Darne J.), MM. Vesco, Assi.

Absents non excusés : MM. Arrue, Barge, Claisse, Rivalta, Julien-Laferrière, Lebuhotel.

Bureau du 9 octobre 2013**Décision n° B-2013-4574**

commune (s) : Lyon 1er

objet : **Acquisition, à titre gratuit, d'un volume de trottoir situé 12, rue Burdeau et appartenant à la SA Orange**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 septembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de la régularisation foncière des espaces de desserte publique, la Communauté urbaine de Lyon doit acquérir le volume de trottoir côté "est" de la chaussée avec tréfonds au-dessous, d'une assiette de 72 mètres carrés, appartenant à la SA Orange et situé 12, rue Burdeau à Lyon 1er.

Ce volume d'espace public, correspondant au volume 4 de l'état descriptif de division en volumes de la parcelle cadastrée AP 267 dont la superficie totale est de 632 mètres carrés, devra être intégré dans le domaine public de voirie communautaire.

Aux termes du compromis, l'acquisition de ce bien, libre de toute location ou occupation, se fera à titre purement gratuit ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, à titre gratuit, d'un volume de trottoir d'une superficie de 72 mètres carrés dépendant de la parcelle cadastrée AP 267 situé 12, rue Burdeau à Lyon 1er, appartenant à la SA Orange, dans le cadre de la régularisation foncière des espaces de desserte publique.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° OP09O1631, le 14 janvier 2013 pour la somme de 800 000 € en dépenses.

Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants, pour ordre en dépenses - compte 2112 - fonction 822 - et en recettes - compte 1328 - fonction 822 - exercice 2013.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 2112 - fonction 822, pour un montant de 600 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 octobre 2013.